



## 1 – Conditions générales applicables aux prestations de formation et de services dispensés par La Skol - Radio Laser

### ■ Désignation

La Skol - Radio Laser est une association déclarée, immatriculée sous le SIREN 391839321, spécialisée dans le secteur d'activité de l'édition et diffusion de programmes radio.

La Skol - Radio Laser est également un Prestataire de formation professionnelle continue, enregistré sous le numéro auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) - N° 53 35 09337 35 auprès du préfet de région de Bretagne, spécialisé dans les métiers de la radio et de la communication. Son siège social est fixé à l'espace Galatée, 6Bis rue du Commandant Charcot 35580 Guichen.

**La Skol - Radio Laser** conçoit, organise et dispense des formations interentreprises et intra-entreprises, à Guichen et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

**La Skol - Radio Laser** conçoit, organise et dispense des ateliers d'éducation aux médias, à Guichen et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

**La Skol - Radio Laser** propose différents services : publicité, animation de conférence, production audio (podcasts, publi-reportages...)

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de La Skol - Radio Laser. Ou toutes structures qui passent commande d'un atelier radio auprès de La Skol - Radio Laser. Ou toutes structures qui passent commande de différents services auprès de La Skol - Radio Laser.

- **stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation ou un atelier radio.

- **formations interentreprises** : les formations inscrites au catalogue de La Skol - Radio Laser et qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.

- **formations intra-entreprises** : les formations conçues sur mesure par La Skol - Radio Laser pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.

- **ateliers radio** : prestation d'éducation aux médias et à l'information auprès d'un public - (collèges, lycées, centres de loisirs, espaces jeunes, université, foyer de vie, IME...)



Formations & Services  
Radio & Podcast

## Conditions générales de vente

- **prestations radio** : tous services liés à la production radiophonique et à l'accompagnement, la promotion, l'animation et la diffusion de vos structures, événements par le média audio, en amont, en direct, en différé ou a posteriori.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- **OPCO** : les Opérateurs de Compétences.
- **financeur public** : structure publique ou non, autre que l'OPCO finançant les frais de formation

### ■ **Objet**

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation et de services engagées par La Skol - Radio Laser pour le compte d'un **Client**. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du **Client** aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du **Client**, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du **client**. En cas de financement dans le cadre d'un marché public par un **financeur public**, c'est le règlement du marché public qui devra s'appliquer.

Pour faciliter la lecture de ces CGV, nous les avons découpées en trois parties :

- les conditions générales applicables à tous les services dispensés par **La Skol - Radio Laser**
- les conditions particulières applicables aux prestations de formation dispensées par **La Skol - Radio Laser**
- les conditions particulières applicables aux ateliers et services radio dispensés par **La Skol - Radio Laser**

### ■ **Obligations et force majeure**

Dans le cadre de ses prestations, **La Skol - Radio Laser** est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses **Clients** et/ou de ses **Stagiaires**.

**La Skol - Radio Laser** ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses **Clients** ou de ses **Stagiaires** en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à **La Skol - Radio Laser**, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de **La Skol - Radio Laser**.



## ■ Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par **La Skol - Radio Laser** pour assurer **les formations** et les **ateliers radio** ou remis aux **Stagiaires** constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le **Client** et le **Stagiaire** s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de **La Skol - Radio Laser**. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le **Client** et le **Stagiaire** en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

## ■ Confidentialité et communication

**La Skol - Radio Laser**, le **Client** et le **Stagiaire** s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou d'atelier radio ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par **La Skol - Radio Laser** au **Client**. **La Skol - Radio Laser** s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux **OPCO**, les informations transmises par le **Client** y compris les informations concernant les **stagiaires**. Cependant, le **Client** accepte d'être cité par **La Skol - Radio Laser** comme client de ses formations. A cet effet, le **Client** autorise **La Skol - Radio Laser** à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

## ■ Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le **Client** s'engage à informer chaque **Stagiaire** que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de **La Skol - Radio Laser**

- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le **stagiaire** dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le **stagiaire** pourra exercer ce droit en écrivant à : [contact@skolradio.fr](mailto:contact@skolradio.fr)

En particulier, **La Skol - Radio Laser** conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du **stagiaire**, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

## ■ Droit applicable et juridiction compétente



Formations & Services  
Radio & Podcast

## Conditions générales de vente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le **Client** et **La Skol - Radio Laser** à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Rennes seront seuls compétents pour régler le litige.

Si le Client est une personne physique et dans le cadre d'une formation, l'intervention d'un médiateur est possible. A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

La Société Médiation Professionnelle

[www.mediateur-consommation-smp.fr](http://www.mediateur-consommation-smp.fr)

24 rue Albert de Mun - 33000 Bordeaux



## 2 – Conditions particulières applicables aux prestations de formation professionnelle dispensées par La Skol - Radio Laser

### ■ Descriptif et programme des formations

L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les ajuster en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

### ■ Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros, sans taxe. TVA non applicable, article 293B du CGI.

Le règlement du prix de la prestation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de la facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de **La Skol - Radio Laser**. Aucun escompte consenti pour règlement anticipé.

Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. En application des articles L441-3 et L441-6 du code du commerce, une indemnité de recouvrement de 40€ sera perçue en cas de retard de paiement sur chaque facture.

En cas de parcours long de formation, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. **La Skol - Radio Laser** aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du **Client** sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à **La Skol - Radio Laser**. En cas de règlement par un **OPCO**, il appartient au **Client** d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué à **La Skol - Radio Laser** dès réception de celui-ci.

En cas de prise en charge partielle par l'**OPCO**, la différence sera directement facturée par **La Skol - Radio Laser** au **Client**.

En cas de financement via la plateforme Mon Compte Formation, les conditions générales d'utilisation de la plateforme Mon Compte Formation s'appliquent.

Dans ce cadre, il est également possible pour le Client d'obtenir des droits complémentaires avec des partenaires tiers : entreprise du Client, Pôle Emploi, organisme public. Il appartient au Client de réaliser les démarches pour abonder ces droits complémentaires.



Voici des extraits du CGU de Mon Compte Formation :

## 9.1 GRATUITE DU SERVICE

L'accès à la Plateforme, la création d'un Espace personnel ou professionnel, de même que les Services offerts sont gratuits.

## 9.2 MOBILISATION DU COMPTE

Afin de financer la formation sélectionnée, le Stagiaire mobilise tout ou partie du montant de droits inscrits sur son Compte à la date de confirmation de son inscription, y compris les Dotations versées par un Financier le cas échéant.

Il est rappelé que les droits à la formation ne peuvent plus être mobilisés par le Titulaire de compte personnel de formation dans les circonstances définies au troisième alinéa de l'article L. 6323-3 du code du travail.

Aucun paiement relatif à la formation ne peut être réclamé par l'Organisme de formation au Stagiaire en dehors de la Plateforme.

## 9.3 PAIEMENT D'UN RESTE A PAYER

- Versement du reste à payer

Dans le cas où le montant de la formation serait supérieur au montant des droits du Stagiaire, il sera demandé au Titulaire du compte de payer la totalité du reste à payer en ligne à la validation de la Commande.

Toute Commande de formation ne pouvant être financée entièrement par le montant des droits figurant au compte sera annulée si le reste à payer n'a pas été acquitté.

- Modalité de paiement du reste à payer

Le paiement du reste à payer par le Titulaire du compte s'effectue en ligne par l'utilisation d'un module bancaire nécessitant la saisie sécurisée des données suivantes : nom du titulaire de la carte, numéro de carte bancaire, date d'expiration, cryptogramme visuel\*.

*\*L'ensemble des cartes bancaires des réseaux CB, Visa et Mastercard sont acceptées.*

Le Titulaire de compte s'engage, dans le cadre du financement de sa formation, à payer le reste à payer exclusivement via la Plateforme.

En cas d'impossibilité de paiement par carte bancaire, le Titulaire du compte peut prendre contact avec le service de gestion de la CDC, en utilisant le formulaire de contact mis à disposition dans son Espace personnel.

- Remboursement du reste à payer



## Conditions générales de vente

Conformément à l'article 6 des présentes, un remboursement du reste à payer sera effectué dans un délai maximum de 30 (trente) jours calendaires à compter de l'annulation de la formation, par crédit de la carte bancaire utilisée lors du paiement initial

L'intégralité des dispositions propres à la plateforme Mon Compte Formation est disponible à ce lien :

[https://www.of.moncompteformation.gouv.fr/sites/default/files/2023-05/MCF\\_CGU\\_V10.pdf](https://www.of.moncompteformation.gouv.fr/sites/default/files/2023-05/MCF_CGU_V10.pdf)

### ■ Dédit et remplacement d'un participant (Formation)

En cas de dédit signifié par le **Client** à **La Skol - Radio Laser** au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, **La Skol - Radio Laser** offre au **Client** la possibilité :

- de repousser l'inscription du **Stagiaire** à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de l'AGECIF, et après accord éventuel de l'**OPCO** si cela est possible.
- de remplacer le **Stagiaire** empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'**OPCO**. Cette dernière possibilité ne peut s'appliquer aux personnes intermittentes du spectacle.

### ■ Annulation, absence ou interruption d'une formation

En cas de dédit d'un **stagiaire** dans le cadre d'un financement par son entreprise (**client**) ou dans le cadre d'une prise en charge **OPCO** à moins de 7 jours francs avant le début de l'action, ou d'abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, le **client** devra s'acquitter du coût total de la formation.

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au **Client** par **La Skol - Radio Laser**. En cas d'interruption ou d'annulation, la facturation de **La Skol - Radio Laser** distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le **Stagiaire** et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le **Client** à ce titre ne peuvent être imputées par le **Client** sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un **OPCO**.

Dans cette hypothèse, le **Client** s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à **La Skol - Radio Laser**.

D'autre part, en cas d'annulation d'une formation **intra-entreprise** par le **Client**, **La Skol - Radio Laser** se réserve le droit de facturer au **Client** des frais d'annulation calculés comme suit :



Formations & Services  
Radio & Podcast

## Conditions générales de vente

- si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation ;
- si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix H.T. de la formation ;
- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix H.T. de la formation.

### **Cas particulier - CPF :**

Si le financement de la formation passe par la plateforme Mon Compte Formation du stagiaire, les conditions générales de vente de la plateforme Mon Compte Formation s'appliquent, et se substituent aux présentes conditions générales de vente.

Voici un extrait de ces conditions :

#### **6.2.1 ANNULATION D'INSCRIPTION INTERVENANT 7 JOURS OUVRES OU PLUS AVANT LA DATE DE DEBUT DE LA FORMATION**

*Toute annulation d'inscription intervenant 7 (sept) jours ouvrés ou plus avant la date de début de la formation est possible sans justificatif, ni application de frais d'annulation.*

*Les droits réservés sur le Compte sont recredités sur le compte du Titulaire et il est procédé au remboursement, le cas échéant, du reste à payer dans un délai qui ne peut dépasser 30 (trente) jours calendaires, conformément à l'article 9.3.*

#### **6.2.2 ANNULATION D'INSCRIPTION INTERVENANT MOINS DE 7 JOURS OUVRES AVANT LA DATE DE DEBUT DE LA FORMATION**

*Toute annulation d'inscription intervenant moins de 7 (sept) jours ouvrés avant la date de début de la formation, et en dehors du délai de rétractation, donne lieu à des frais d'annulation égaux à 100 % (cent pour cent) du prix de la formation indiquée sur la Commande.*

*Le Compte du Stagiaire est débité à hauteur du coût de la formation. Les éventuelles sommes déjà versées par le Titulaire au titre du restant dû ne sont pas remboursées, elles restent acquises au Titulaire du compte et pourront être mobilisées ultérieurement par le Titulaire pour la réalisation d'une formation.*

*Les sommes versées au titre du restant dû non mobilisées ultérieurement par un Titulaire de Compte élu pour le financement d'une formation sont reversées, à la fermeture de son compte, au fonds du droit individuel à la formation des élus locaux.*





*La CDC ne peut être tenue responsable en cas d'annulation de la formation par le Stagiaire. Il ne peut lui être imputé une quelconque indemnité à ce titre.*

## 6.2.3 ANNULATION D'INSCRIPTION POUR MOTIF DE FORCE MAJEURE

*En cas d'annulation d'une formation pour un motif de force majeure, tels que mentionnés à l'article 6.2 des CG, les droits relatifs au Compte sont recrédités sur le compte du Titulaire et il est procédé au remboursement, le cas échéant, du reste à payer dans un délai qui ne peut dépasser 30 (trente) jours calendaires.*

### ■ Horaires et accueil

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures. Sauf indication contraire portée sur la convocation, les formations se déroulent de 09h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30 avec une pause en milieu de chaque demi-journée. Les locaux de **La Skol - Radio Laser** accueillent les **Stagiaires** de 09h00 à 18h00. Pour les formations qui se déroulent en dehors des locaux de **La Skol - Radio Laser**, les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convocation.

### ■ Effectif et ajournement (formation)

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à **La Skol - Radio Laser** ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. **La Skol - Radio Laser** peut alors proposer au **Stagiaire** de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, **La Skol - Radio Laser** se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

### ■ Devis et attestation

Suite à la demande du client, et pour chaque action de formation, un devis est adressé par **La Skol - Radio Laser** au **Client**. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre **La Skol - Radio Laser**, l'**OPCO** et/ou le **Client**. (*pour la formation*) A l'issue de la formation, **La Skol - Radio Laser** remet une attestation de formation au



Formations & Services  
Radio & Podcast

## Conditions générales de vente

**Stagiaire.** Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un **OPCO**, ou d'un **Partenaire tiers**, **La Skol - Radio Laser** lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture. Une attestation de présence pour chaque **Stagiaire** peut être fournie au **Client**, à sa demande.



## 3 – Conditions particulières aux prestations d’ateliers radio et services radiophoniques dispensés par La Skol - Radio Laser

### ■ Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros, sans taxe. TVA non applicable, article 293B du CGI.

Le règlement du prix de la prestation est à effectuer à l’issue de la prestation, à réception de la facture, au comptant, sans escompte à l’ordre de **La Skol - Radio Laser**. Aucun escompte consenti pour règlement anticipé.

Tout incident de paiement est passible d’intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l’application aux sommes restant dues d’un taux d’intérêt légal en vigueur au moment de l’incident. En application des articles L441-3 et L441-6 du code du commerce, une indemnité de recouvrement de 40€ sera perçue en cas de retard de paiement sur chaque facture."

En cas de parcours long d’ateliers radio ou de services radiophoniques, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l’application de pénalités d’un montant égal à une fois et demie le taux d’intérêt légal. **La Skol - Radio Laser** aura la faculté d’obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du **Client** sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à **La Skol - Radio Laser**.

En cas de règlement par un **Partenaire tiers**, il appartient au **Client** de communiquer à **La Skol - Radio Laser** l’accord de prise en charge partielle ou totale du partenaire **dès réception de celui-ci**.

En cas de prise en charge partielle par le **Partenaire tiers**, la différence sera directement facturée par **La Skol - Radio Laser** au **Client**.

Une convention de partenariat reprenant cette répartition financière du projet est envoyé au Client. Sa signature engage le Client en cas de dédit du Partenaire tiers.

### ■ Annulation, absence ou interruption d’un atelier radio ou d’un service radio

Tout atelier radio commencé est dû dans son intégralité et fera l’objet d’une facturation au **Client** par **La Skol - Radio Laser**.

D’autre part, en cas d’annulation d’un atelier par le **Client**, **La Skol - Radio Laser** se réserve le droit de facturer au **Client** des frais d’annulation calculés comme suit :



## Conditions générales de vente

- si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de l'atelier radio : aucun frais d'annulation
- si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de l'atelier radio : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix H.T. de la formation
- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de l'atelier radio : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix H.T. de la formation.

Ces délais et frais s'appliquent également aux situations suivantes :

- Annulation d'une campagne de diffusion d'un spot publicitaire
- Annulation d'un événement présenté, animé, diffusé par Skol Radio – Radio Laser
- Annulation d'une production radiophonique

### ■ Horaires et accueil

Pour les ateliers radio, et les autres services radiophoniques, les horaires seront fixés en amont par **La Skol - Radio Laser** après accord du **client**.

### ■ Effectif

#### Ateliers radio :

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque atelier est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque atelier, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques, en accord avec le **Client**.

#### Autres prestations :

En fonction de la demande du **Client**, **Skol Radio – Radio Laser** met à disposition un ou plusieurs salariés afin de garantir la réussite de la prestation. Le coût de la prestation prend en compte le nombre de salariés mobilisés.

### ■ Devis et attestation

L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'accord. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord » par le **Client**, retournés à **La Skol - Radio Laser** ont valeur contractuelle.

Pour chaque atelier radio, ou service radiophonique, un devis est adressé par **La Skol - Radio Laser** au **Client**. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre **La Skol - Radio Laser**, le ou les **Partenaires tiers** et le **Client**.



Formations & Services  
Radio & Podcast

## Conditions générales de vente

A l'issue de la formation, **La Skol - Radio Laser** remet une attestation de formation au **Stagiaire**. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un **OPCO**, **La Skol - Radio Laser** lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture. Une attestation de présence pour chaque **Stagiaire** peut être fournie au **Client**, à sa demande.